

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canaux, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canaux.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Aliat Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Aliat Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



MUPRAS
Mutuelle de Prévoyance
& d'Actions Sociales
de Royal Air Maroc

Déclaration de Maladie

N° W21-794749

☒ Maladie

☐ Dentaire

☐ Optique

☐ Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 12837 Société : RAM
☒ Actif ☐ Pensionné(e) ☐ Autre :
 Nom & Prénom : DCHAY Hicham A70809
 Date de naissance : 10/02/1987
 Adresse : Djar Essalam, Résidence DARIS, Im 36, n12, Ain Schar
 Tél. : 0666815849 Total des frais engagés : 1209,40 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation :

Nom et prénom du malade :

Age :

Lien de parenté :

☐ Lui-même

☐ Conjoint

☐ Enfant

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, commercial ou les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Le : 04/108/2023

Signature de l'adhérent(e) :

Dr. SAMI GHITA
Dermatologue - Pédermatologue
241, Bd El Entara Zone Aéroport
Casablanca
Tél: 05 22 40 06 47 / 05 22 40 03 86

MUPRAS
ACCUEIL
KHM

Autorisation CNDP N° : A/A-215/2019

RELEVÉ DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
				INP : 001259639

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	03/07/23	69,40

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
	1/8/23	6780	890,00

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVÉ DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canaux, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	INP :
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F. PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE H 25533412 00000000 D 00000000 35533411 21433552 00000000 G 00000000 11433553 B [Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			COEFFICIENT DES TRAVAUX MONTANTS DES SOINS DATE DU DEVIS DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr SAMI Ghita

Dermatologue - Vénérologue

Maladies et chirurgie de la peau
Pathologies des cheveux et ongles
Dermatologie - Allergologie
Dermatologie Pédiatrique
Lasers médicaux
Dermatologie Esthétique



د. السامي غيثة

أخصائية في الأمراض الجلدية والتناسلية

أمراض وجراحة الجلد
أمراض الشعر والأظافر
حساسية الجلد
الأمراض الجلدية عند الأطفال
العلاج بالليزر الطبي
طب التجميل

ORDONNANCE

Casablanca, le

31/07/23

Mme Kenga

Dr. SAMI Ghita
Dermatologue - Vénérologue
241, Bd. Emile Zola Apt. N°7,
4ème Etage - Casablanca
Tél: 05 22 40 06 47 / 06 31 59 63 86

Ferritinémie

250 H/L

NFS

Dr. SAMI Ghita
Dermatologue - Vénérologue
241, Bd. Emile Zola Apt. N°7,
4ème Etage - Casablanca
Tél: 05 22 40 06 47 / 06 31 59 63 86

LABOFAR
Laboratoire d'Analyses Médicales
Dr. BENNANI Mouhssine
91, Rue 2, Anal 3 Sidi Bernoussi Casa
Tél: 05 22 79 67 88 / 06 31 59 63 86

241, شارع إميل زولا الطابق 4 الرقم 7 بلقدير - الدار البيضاء

241, Bd. Emile Zola 4ème étage Apt 7, Belvédère - Casablanca

☎05 22 40 06 47 ☎06 31 59 63 86 ✉dr.samighita@gmail.com

Dr SAMI Ghita

Dermatologue - Vénérologue

Maladies et chirurgie de la peau
Pathologies des cheveux et ongles
Dermatologie - Allergologie
Dermatologie Pédiatrique
Lasers médicaux
Dermatologie Esthétique



د. السامي غيثة
أخصائية في الأمراض الجلدية والتناسلية

أمراض وجراحة الجلد
أمراض الشعر والأظافر
حساسية الجلد
الأمراض الجلدية عند الأطفال
العلاج بالليزر الطبي
طب التجميل

ORDONNANCE

Casablanca, le

31/07/23

Dr. SAMI Ghita
Dermatologue - Vénérologue
241, Bd. Emile Zola, Apt. N°7,
4ème étage - Casablanca
Tel: 05 22 40 06 47 / 06 31 59 63 86

Mme Kenga

Skinosalic Lotion
Flacon de 30g
6118000 091578

LOT: 4472
PER: 11 - 25
P.P.V: 34 DH 70

Skinosalic

Skinosalic Lotion
Flacon de 30g
6118000 091578

LOT: 2608
PER: 03 - 26
P.P.V: 34 DH 70

Skinosalic

Dr. SAMI Ghita
Dermatologue - Vénérologue
241, Bd. Emile Zola, Apt. N°7,
4ème étage - Casablanca
Tel: 05 22 40 06 47 / 06 31 59 63 86

Extrême

Appareil

241, شارع إيميل زولا الطابق 4 الرقم 7 بلغدير - الدار البيضاء

241, Bd. Emile Zola 4ème étage Apt 7, Belvédère - Casablanca

05 22 40 06 47 06 31 59 63 86 dr.samighita@gmail.com

LABORATOIRE D'ANALYSES MEDICALES LABOFAR

91 Rue N° 2, Amal 3, Sidi Bernoussi, 20600 Casablanca
Tél. : 05 22 75 62 85 - Gsm : 06 55 67 08 43

Sans rendez-vous du Lundi au Vendredi : 08h00 - 18h00
et Samedi : 8h00 - 13h00

Dr BENNANI Mohammed Mouhssine
www.labofar.ma



Labofar
BIOLOGIE MEDICALE

FACTURE N° : 230800015

Enf DGHAY Kenza
Référence : 23080032

Date de l'examen : 01-08-2023

Analyses :

Récapitulatif des analyses

CN	Analyse	Val	Clefs
9105	Prélèvement sanguin	E25	E
B154	Ferritine	B250	B
B216	Numération Formule (Globules rouges/Blancs/plaquettes)	B80	B
B439	Vitamine D	B450	B

Total des B : 780

TOTAL DOSSIER : 890.00 DH

Arrêtée la présente facture à la somme de : huit cent quatre-vingt-dix dirhams .

Laboratoire d'Analyses Médicales
LABOFAR
Dr. BENNANI Mouhssine
91, Rue 2, Amal 3, Sidi Bernoussi, Casa
Tél. : 05.22.75.62.85 - 06.55.67.08.43

ICE : 001535545000025

IF : 43900655

CNSS : 2175570

Patente : 31607267

Dr BENNANI Mohammed Mouhssine
www.laboifar.ma



Enf DGHAY Kenza

HEMATOLOGIE

HEMOGRAMME

<u>Hématies :</u>	5.15	M/mL	(3.95–5.25)
Hémoglobine :	12.6	g/dL	(12.0–14.5)
Hématocrite :	40.5	%	(37.0–45.0)
VGM :	79	fL	(76–91)
TCMH :	24	pg	(24–27)
CCMH :	31	g/dl	(30–35)
<u>Leucocytes :</u>	8 720	/mm ³	(4 000–11 000)
Polynucléaires Neutrophiles :	34.30	%	
<i>Soit:</i>	2 991	/mm ³	(2 000–7 500)
Lymphocytes :	54.10	%	
<i>Soit:</i>	4 718	/mm ³	(2 000–5 500)
Monocytes :	6.80	%	
<i>Soit:</i>	593	/mm ³	(200–800)
Polynucléaires Eosinophiles :	4.60	%	
<i>Soit:</i>	401	/mm ³	(100–400)
Polynucléaires Basophiles :	0.20	%	
<i>Soit:</i>	17	/mm ³	(0–100)
<u>Plaquettes :</u>	391 000	/mm ³	(150 000–400 000)

LABORATORY'S ANALYSIS INDICATES
LABFEAR
DR. BRANHAM ADVISES
VI. Box 1, A and B
FM - DE 22 75 63

LABORATOIRE D'ANALYSES MEDICALES LABOFAR

BIOCHIMIE - HÉMATOLOGIE - IMMUNOLOGIE -
BACTÉRIOLOGIE - VIROLOGIE - PARASITOLOGIE - MYCOLOGIE

Tél : 05 22 75 62 85 - Fax : 05 22 75 62 86
Sans rendez-vous du Lundi au Vendredi : 08h00 - 18h00
et Samedi : 8h00 - 13h00

Dr BENNANI Mohammed Mouhssine
www.biodiag.ma/labofarh

Référence : 23080032

Enf DGHAY Kenza

BIOCHIMIE SANGUINE

Ferritine

(ARCHITECT CI 4100)

40.21 ng/mL

Nouveau nés : 50 - 400 ng/ml

Femme : 20 - 200 ng/ml

Homme : 30 - 300 ng/ml

Enfant : 15 - 80 ng/ml

25 OH-Vitamine D total

(D2+D3)

(ELFA-VIDAS)

25.2 ng/ml

(30.0-100.0)

Demande validée biologiquement par : Dr. M.BENNANI

Laboratoire d'Analyses Médicales
LABOFAR
Dr. BENNANI Mohammed Mouhssine
V1, Rue 2, Aout 3, 2000, Benharrouj, Casablanca
Tél : 05 22 75 62 85 - Fax : 05 22 75 62 86